



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 juin 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Karine Gauthier  
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-06-08.101

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2017-06-08.102

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance extraordinaire du 17 mai 2017, tel que déposés.

ADOPTÉE



2017-06-08

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 5 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-06-08.103

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Québec Secours / Matériel premier soin	100 \$
La voie d'Art / soirée bénéfice	200 \$
Fondation Sercan / Événement sportif	500 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – Karine Gauthier

CONFORMÉMENT aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Madame Karine Gauthier, membre du conseil, dépose une mise à jour de sa déclaration des intérêts pécuniaires.

2.3 Don à Dépannage St-Agapit – Fonds d'aide aux sinistrés des inondations 2017

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de Deux-Montagnes ont été victimes des inondations du printemps 2017 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et organismes ont décidé de mettre en place différentes initiatives en vue d'amasser des fonds pour les sinistrés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes s'est associée à Dépannage St-Agapit de manière à constituer un fonds dédié aux sinistrés. Dépannage St-Agapit recevra les dons et émettra les reçus d'impôts (pour les dons supérieur à 10\$) ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2017-06-08.104

QUE la Ville de Deux-Montagnes verse une aide financière de 25 000 \$ à Dépannage St-Agapit, pour le Fonds d'aide aux sinistrés des inondations du printemps 2017 ;



QUE la Ville délèguera des élus pour siéger sur le comité chargé de l'attribution de ces fonds aux sinistrés.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE

**2.4 ARTM – Désaccord de la contribution de la ville**

Considérant que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) devient la nouvelle agence chargée de la planification, de l'organisation et du financement du transport collectif dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

Considérant que l'ARTM a présenté un nouveau cadre financier pour les contributions municipales ;

Considérant que la Ville de Deux-Montagnes se verrait imposer une hausse démesurée variant de 40% à 90% selon les modèles présentés, et ce, sans aucune amélioration de service ;

Considérant que cette hausse est nettement supérieure à la grande majorité de celle imposée aux autres villes de la CMM ;

Considérant que plusieurs villes de la région de Montréal n'acceptent pas ce nouveau cadre financier ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

2017-06-08.105

DE ne pas accepter ce nouveau cadre financier et de le contester de toutes les façons possibles ;.

DE demander à l'ARTM de revoir sa façon de calculer les contributions et de prévoir un véritable modèle utilisateur payeur ou les usagers réels du transport collectif contribueraient directement via les tarifs de passage.

ADOPTÉE

**2.5 Demande d'émission pour une carte de débit – Section Loisirs**

CONSIDÉRANT que beaucoup d'achats sont faits par le service des Loisirs à partir de la petite caisse;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une carte de débit permettrait de réduire l'utilisation de la petite caisse et de réduire les transactions en argent comptant ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Julie Guindon, directrice des finances, daté du 17 mai 2017 ;

IL EST



2017-06-08

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-06-08.106

DE DEMANDER la délivrance d'une carte de débit à la Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes, pour le service des Loisirs : le maire et la directrice des finances sont autorisés à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.6 Mainlevée d'une hypothèque légale – Société immobilière Thibault inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a enregistré, le 6 mars 2007, une hypothèque légale contre le lot 3 811 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 14 045 004 ;

CONSIDÉRANT qu'un délai de 10 ans s'est écoulé depuis l'enregistrement de l'hypothèque légale ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-06-08.107

DE SIGNER la mainlevée de l'hypothèque légale contre le lot 3 811 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, publié au bureau de la publicité des droits le 6 mars 2007, sous le numéro 14 045 004 : le maire est autorisé à signer la mainlevée.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2017

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1602 - Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier les tarifs concernant les demandes d'accès à l'information et la location d'heures de glace, de modifier et d'ajouter certains tarifs de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;



IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-06-08.108

D'ADOPTER le Règlement n° 1602 intitulé – « *Règlement modifiant le Règlement n°1454 établissant la tarification des services* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n° 1603 – Règlement modifiant le Règlement de taxation 2017 (Règ. n° 1595)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet, pour les personnes physiques sinistrées des inondations du printemps 2017, selon le secteur à définir :

- 1° de reporter le deuxième versement des taxes municipales ;
- 2° d'accorder un crédit pour les intérêts et pénalités accumulés pour ce deuxième versement. ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-06-08.109

D'ADOPTER le Règlement n° 1603 intitulé – « *Règlement modifiant le Règlement de taxation 2017 (Règ. n° 1595)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1604 – Règlement exemptant les sinistrés des inondations du printemps 2017 du paiement de certains tarifs

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'exempter les sinistrés des inondations du printemps 2017 aux paiements de certains tarifs ;

CONSIDÉRANT la lecture du règlement par le greffier ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu



2017-06-08

2017-06-08.110

D'ADOPTER le Règlement n° 1604 intitulé - « *Règlement exemptant les sinistrés des inondations du printemps 2017 du paiement de certains tarifs* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125).

Ce règlement aura notamment pour objet de régler l'utilisation de la voie cyclable sur le chemin d'Oka.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2017 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 1 792 950,37 \$

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7. Greffe

7.1 Élections municipales 2017 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2017-06-08.111

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral préparé par le président d'élection et daté du 8 mai 2017.

ADOPTÉE



## Service aux citoyens

8. Urbanisme8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2017-06-08.112

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	46, 8e avenue	Autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial avec : - une marge avant de 2,20m au lieu de 6m; - une marge latérale gauche de 2m au lieu de 5m ; - une largeur de lot de 40,25m au lieu de 45m ; - une profondeur de lot de 39,89m au lieu de 45m.
B)	230, 18e avenue	Autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale avec une largeur du bâtiment de 6,10m au lieu de 7m.
C)	356, 8e avenue	Autoriser la subdivision du lot 1 605 145 et la création des lots 5 959 270 et 5 959 271 : - avec une profondeur des lots de 29,26m au lieu de 30m ; - avec une superficie des lots de 445,9m <sup>2</sup> au lieu de 450m <sup>2</sup> .
D)	245, rue du Régent	Autoriser l'implantation d'une nouvelle construction bifamiliale : - avec une marge avant secondaire de 2,60m au lieu de 6m ; - avec une marge latérale totale de 4,20m au lieu de 5m ;





2017-06-08

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une largeur du bâtiment de 7,90m au lieu de 8,7m ;</li> <li>- avec une superficie du lot de 420,7m<sup>2</sup> au lieu de 450m<sup>2</sup>.</li> </ul>
E) 2101, rue du Belvédère	Autoriser l'implantation d'un garage détaché en cours arrière sur un lot ayant une profondeur de 39,89m au lieu de 45m.
F) 1051, rue Ovila-Forget	Régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale jumelée existante avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge latérale gauche de 2,80m au lieu de 3m;</li> <li>- une marge latérale totale de 2,80m au lieu de 3m.</li> </ul>
G) 312, 27e avenue	Régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale existante avec une marge arrière de 6,10m au lieu de 7,6m.

ADOPTÉE

## 8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2017-06-08.113

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	85, 11 <sup>e</sup> Avenue (Lot 5 894 860)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0326 pour le projet de construction neuve d'un duplex isolé. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont principalement un déclin de briques couleur gris nuancé et en comme revêtement secondaire un parement de bois de couleur grise ou brun. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium couleur gris. Les portes et les fenêtres seront de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
B)	1801, chemin d'Oka (Lot 1 975 259)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0292 pour le projet d'installation de nouvelles enseignes sur la façade et sur





	le socle pour un nouveau commerce de type boulangerie. Les panneaux d'aluminium ont une dimension de 487.68cm de longueur par 50,8cm de hauteur pour la façade et de 101,6cm de largeur par 152,4cm de hauteur. Celles-ci seront aux couleurs et graphismes de la nouvelle marque bannière.
C) 236, 19 <sup>e</sup> Avenue (Lot 6 104 653)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0333 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment isolé de type unifamilial à 2 étages. Les dimensions sont de 8.53 mètres (28 pieds) de largeur par 7.32 mètres (24pieds) de profondeur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur gris charbon et un parement de briques de couleur de gris pâle. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
D) 236A, 19 <sup>e</sup> Avenue (Lot 6 104 654)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0334 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment isolé de type unifamilial à 2 étages. Les dimensions sont de 8.53 mètres (28 pieds) de largeur par 7.32 mètres (24pieds) de profondeur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de couleur brune et un parement de briques de couleur de gris granite. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle couleur grise. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur noire et la toiture à 1 versant est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.

**ADOPTÉE**

**9. Loisirs et services communautaires**

**9.1 Demande d'accréditation - Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache ;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 20 avril 2017 ;



2017-06-08

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
Et unanimement résolu

2017-05-11.114

DE RECONNAÎTRE la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'accréditation – Ensemble choral Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme Ensemble choral Saint-Eustache ;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 20 avril 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-05-11.115

DE RECONNAÎTRE l'Ensemble choral Saint-Eustache comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

9.3 Versement d'aide financière - Athlète de performance

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 25 avril 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2017-05-11.116

D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Jean-Sébastien Beaulne, pour sa performance de niveau national en patinage de vitesse ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE



**9.4 Politique de gestion et de développement des collections de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a révisé les exigences pour l'obtention de la subvention maximale du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

CONSIDÉRANT que le Ministère exige le dépôt de la politique de gestion et de développement des collections de la bibliothèque entérinée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque, daté du 20 avril 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2017-06-08.117

D'ADOPTER la politique de gestion et de développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

**9.5 Autorisation au Club Lions Deux-Montagnes à tenir le Tournoi de softball au parc Olympia**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Lions Deux-Montagnes pour la tenue d'un tournoi de softball au parc Olympia afin d'amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 30 mai 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-06-08.118

D'AUTORISER le Club Lions Deux-Montagnes à tenir un tournoi de softball, le 26 août 2017 au parc Olympia et autoriser les responsables à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia pendant le tournoi ;

D'OFFRIR la gratuité du terrain et de la salle des Vétérans en soirée, pour la tenue de l'événement ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE



2017-06-08

**9.6 Autorisation au Club Lions de Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de pêche et l'autorisation d'utiliser la descente de bateaux**  
Report de date

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà autorisé la tenue du tournoi de pêche qui devait avoir lieu le samedi 27 mai 2017 au parc Armitage ;

CONSIDÉRANT que cet événement a été annulé en raison de la crue du Lac des Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 30 mai 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2017-06-08.119

D'AUTORISER le Club Lion Deux-Montagnes à tenir un tournoi de pêche le samedi 10 juin 2017, de 6h à 18h, au parc Armitage et l'autorisation d'utiliser la descente de bateaux, dans le cadre des activités de levées de fonds pour Diabète Québec, et d'autoriser les responsables à se procurer un permis d'alcool.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

**9.7 Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017/2018 - Autofinancement**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a un programme de demande d'aide financière dont l'objectif est d'encourager l'offre de ressources documentaires diversifiées dans les bibliothèques publiques autonomes depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que ce programme exige le dépôt de l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques, du rapport financier de la bibliothèque, du rapport sur les acquisitions de livres par les acheteurs institutionnels, du projet annuel des acquisitions ainsi que d'une résolution signée sur la demande d'aide financière et sur le mandataire;

CONSIDÉRANT que le programme exige depuis 2017 le dépôt d'une résolution sur l'autofinancement de la totalité du projet, dans l'attente de la réponse et du montant financé par le Ministère de la Communication et de la Culture du Québec. La Ville de Deux-Montagnes autofinance déjà depuis de nombreuses années l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques automnes.



IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2017-06-08.120

DE CONFIRMER que la ville de Deux-Montagnes financera la totalité du projet, dans l'attente de la réponse et du montant du financement qui sera fourni par le ministère des Communications et de la Culture du Québec.

ADOPTÉE

9.8 Autorisation à la Légion Royale Canadienne à tenir le Tournoi de softball au parc Central

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Légion Royale Canadienne pour la tenue d'un tournoi de softball au parc Central afin d'amasser des fonds ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2017-06-08.121

D'AUTORISER la Légion Royale Canadienne à tenir un tournoi de softball, le 8 juillet 2017, au parc Central et autoriser les responsables à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia pendant le tournoi ;

D'OFFRIR la gratuité du terrain pour la tenue de l'événement ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h.  
Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h25.



2017-06-08

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques